

Comité de la protection sociale

2015/0802(CNS) - 15/04/2015 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 80 contre et 15 abstentions, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), une résolution législative sur le projet de décision du Conseil instituant le comité de la protection sociale et abrogeant la décision 2004/689/CE.

Le Parlement européen a approuvé, sous réserve d'amendements, le projet de décision du Conseil visant à créer un comité de la protection sociale à caractère consultatif, pour promouvoir la coopération en matière de politiques de protection sociale entre les États membres et avec la Commission.

Le Parlement a précisé, dans un considérant, que le Conseil a approuvé les quatre objectifs généraux identifiés par la Commission dans le cadre de l'enjeu global que constitue la modernisation des systèmes de protection sociale, à savoir :

- rendre le travail financièrement attrayant et garantir un revenu,
- assurer la sécurité des pensions et la pérennité des régimes de retraite,
- promouvoir l'intégration sociale ;
- et garantir un niveau élevé et durable de **protection de la santé pour tous**.

S'agissant du renforcement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM), le Parlement a souligné l'importance d'assurer une meilleure coordination des **politiques sociales, socioéconomiques et de l'emploi**, tout en respectant pleinement les compétences nationales.